

# Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

10 novembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le dix novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 23 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 22 – présents : 20 - votants : 21.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, AVETAND, GARAULT, BROCHAIN, COULIER, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : MM NÉDÉLEC (pouvoir à Pascal QUÉDEC), CUEFF.

Secrétaire de séance : Mme Carine NOWAK.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 22 septembre 2020
2. Renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour la crèche Ti Labousig, attribution du contrat
3. Engagement du quart des dépenses d'investissement pour 2021
4. Convention de passage sentier de l'Elorn et bois de Bolloré
5. Conventions attributives de subvention FEDER et « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables »
6. Convention avec l'Atelier culturel
7. Contrat de dératisation
8. Mise à jour du règlement des salles municipales
9. Tarifs communaux pour 2021
10. Subvention Téléthon 2020
11. Actualisation du tableau du conseil municipal
12. Régularisations cadastrales Beg Avel, Moulin des Justices, Larlac'h Izella
13. Questions diverses.

## APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CRECHE TI LABOUSIG ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

L'exploitation de la crèche Ti Labousig a été confiée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'entreprise Crèche Attitude sous le régime juridique de la délégation de service public. La délégation arrivant à échéance le 31 décembre 2020, une nouvelle procédure a été engagée suite à la validation du principe du renouvellement de la DSP par délibération du 12 mai 2020. Cinq candidats ont été admis à proposer une offre et seuls deux ont remis une offre en temps et en heure. Après négociations auprès des deux candidats, la candidature de la société CRECHE ATTITUDE a été retenue comme étant la plus intéressante pour ses projets de développement de l'établissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient la société CRECHE ATTITUDE comme attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche Ti Labousig.

## ENGAGEMENT DU QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2021

M. Bernard GOALEC, Maire, informe l'assemblée de la possibilité d'engager ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à cet engagement afin de financer les investissements qui s'avèrent nécessaires.

## CONVENTIONS DE PASSAGE : SENTIER DE L'ÉLORN ET BOIS DE BOLLORÉ

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, expose aux membres du conseil municipal les deux projets de sentiers en cours d'avancement sur le territoire de la commune :

- Le sentier de l'Elorn ayant pour but de relier Landerneau à La Roche Maurice en longeant les berges de l'Elorn
- Le sentier de Bolloré qui sera une boucle à l'intérieur du bois de Bolloré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer lesdites conventions et à faire les travaux exposés dans lesdites conventions une fois l'accord obtenu des propriétaires.

## CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DE SUBVENTION FEDER ET « FONDS MOBILITÉS ACTIVES – CONTINUITÉS CYCLABLES »

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal l'accord de subvention obtenu en septembre dernier auprès du Fonds Européen de Développement Régional et du Fonds mobilités actives – continuités cyclables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer lesdites conventions.

### **CONVENTION AVEC L'ATELIER CULTUREL DE LANDERNEAU**

M. Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du conseil municipal le projet d'animation culturelle réalisé par l'atelier culturel à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

### **CONTRAT DE DÉRATISATION**

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire, rappelle les conditions du contrat avec la société APA qui comprend : la dératisation de tous nos bâtiments publics, la détauipisation des terrains de foot et le passage gratuit chez les habitants de la commune pour la pose d'appâts à leur demande (6 fois par an). La société APA propose, pour 2021, de maintenir ses prestations pour le même tarif qu'en 2020 soit 2.254,59 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ledit contrat avec la société.

### **MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES**

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire, expose aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre à jour le règlement en modifiant les éléments suivants : la possibilité de remboursement des arrhes sous conditions spécifiques, la gestion des données personnelles collectées, l'ajout de toutes les salles dans le règlement, des précisions sur les modalités de réservation, des précisions sur le nettoyage et les conditions d'utilisation...

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le règlement ainsi modifié et autorise sa mise en application.

### **SUBVENTION TÉLÉTHON 2020**

M. Pascal QUEDEC, Adjoint aux Associations, informe les membres du conseil municipal que compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, les associations de Plouédern ne pourront pas organiser de manifestation dans le but de collecter des dons pour le Téléthon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, vote une subvention de 600 € au profit du Téléthon 2020.

### **ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Bernard GOALEC, Maire, présente le tableau du conseil municipal modifié suite à la démission de M. TOURBOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le tableau du conseil municipal actualisé.

### **TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2021**

M. Pascal QUEDEC, Adjoint au Maire, présente au conseil les tarifs communaux, proposés par la commission « vie associative » pour l'année 2021, en précisant que la commission souhaiterait figer les tarifs des tables, chaises et bancs jusqu'à la fin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021 ci-dessous.

### **RÉGULARISATIONS CADASTRALES : BEG AVEL, MOULIN DES JUSTICES, LARLAC'H IZELLA**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente les demandes de régularisation cadastrale de M. et Mme LELONG à Beg Avel, M. TURBEC et Mme NÉDÉLEC au Moulin des Justices et de M. LAGADEC à Larlac'h Izella.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, décide d'acquérir gratuitement lesdites parcelles afin de régulariser des situations de fait.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Avancée des travaux pour l'extension du restaurant scolaire